

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

## **ACETONE**

Version 2.2

Date d'impression 24.10.2024

Date de révision 28.05.2024

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACETONE  
Nom de la substance : acétone  
No.-Index : 606-001-00-8  
No.-CAS : 67-64-1  
No.-CE : 200-662-2  
No. enr. REACH EU : 01-2119471330-49-xxxx

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk

Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht

Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919  
Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

## ACETONE

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL: +32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

**ACETONE**

Mentions de danger	:	H225 H319 H336	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P210  P243  P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P303 + P361 + P353  P304 + P340  P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage	:	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Etiquetage supplémentaire:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- acétone

**2.3. Autres dangers**

## ACETONE

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>acétone</b>			
No.-Index : 606-001-00-8	>= 90 - <= 100	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS : 67-64-1		Eye Irrit.2	H319
No.-CE : 200-662-2		STOT SE3	H336
No. enr. : 01-2119471330-49-xxxx			
REACH EU			EUH066

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

## ACETONE

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : acidose, Contrôle de la réserve alcaline, Insuffisance respiratoire, Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)  
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement

## ACETONE

provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de

## ACETONE

travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<p>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</p>	<p>: Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux; Fer</p>
<p>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</p>	<p>: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.</p>
<p>Information supplémentaire sur les conditions de stockage</p>	<p>: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.</p>
<p>Précautions pour le stockage en commun</p>	<p>: Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.</p>
<p>Matériaux d'emballage appropriés</p>	<p>: Acier, Acier inoxydable, aluminium</p>
<p>Matériaux d'emballage inappropriés</p>	<p>: , cuivre</p>

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<p>Utilisation(s) particulière(s)</p>	<p>: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.</p>
---------------------------------------	---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)</b>		

DDSE (dose dérivée sans effet)  
 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 186 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

## ACETONE

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 1210 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 2420 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 62 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 200 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 62 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 10,6 mg/l
Eau de mer	: 1,06 mg/l
Libérations intermittentes	: 21 mg/l
STP	: 100 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 30,4 mg/kg, 30,4 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 3,04 mg/kg, 3,04 mg/kg poids sec
Sol	: 29,5 mg/kg

### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Belgium. OEL, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
492 ppm, 1.187 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
246 ppm, 594 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps (TWA):  
500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>



## ACETONE

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée (STEL):

1.000 ppm, 2.420 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre recommandé : AX

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.

Délai de rupture :  $\geq 4$  h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

##### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection hermétiques

##### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les

## ACETONE

autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	douce, aromatique
Seuil olfactif	:	13 ppm
Point/intervalle de fusion	:	-94,7 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	56,05 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	14,3 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,5 %(V)
Point d'éclair	:	-17 °C Méthode: Coupelle fermée.
Température d'auto-inflammation	:	465 °C
Température de décomposition	:	235 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	5 - 6 (20 °C) Concentration: 395 g/l
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	0,32 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible

## ACETONE

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,24 (20 °C)
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 240 hPa (20 °C) 800 hPa (50 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,79 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: 2,1 (20 °C)
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Inflammabilité (liquides)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Taux d'évaporation	: 2,0 (ether = 1)
Poids moléculaire	: 58,09 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Formation des peroxydes possible.

## ACETONE

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Décomposition thermique : 235 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents réducteurs forts, Oxydants. Composés halogénés, Métaux alcalins. Ethanolamine, Peroxyde d'hydrogène, nitrate d'ammonium, Peroxydes organiques, Permanganate de potassium. Acide nitrique, hydroxyde alcalin

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
------------	---------	-----------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 : 5800 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401) Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement.

##### Inhalation

CL50 : env. 76 mg/l (Rat; 4 h) Peut causer la douleur dans le nez et la gorge, nausée, vertige, mal de tête, détériore la réactivité et à la haute inconscience de concentration.

##### Dermale

DL50 : > 15800 mg/kg (Rat)

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Cochon d'Inde) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Yeux

## ACETONE

Résultat : Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405) Peut provoquer des lésions de la cornée.

### Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

### Effets CMR

#### Cancérogénicité

(négatif, Souris, femelle)(Dermale)(Aucune directive n'a été appliquée)

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
Tératogénicité : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Cause des effets sur le développement des animaux à des doses élevées.  
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

#### Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)  
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; non) (OCDE ligne directrice 476)  
négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)

#### Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle)

#### Tératogénicité

(Étude de la toxicité sur le développement prénatal; Rat)(Inhalation)(OCDE ligne directrice 414)négatif

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

## ACETONE

Remarques : Organes cibles: Système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Exposition répétée

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL : 900 mg/kg p.c./jour

(Rat)(Oral(e); 90 jours)

NOAEC : 22500 mg/m<sup>3</sup>

(Rat)(Inhalation; 8 sem.)

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.,

### Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.  
L'inhalation chronique provoque de la fatigue, des maux de tête et de la rhinite.,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## ACETONE

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50	:	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)
CL50	:	11.000 mg/l (Alburnus alburnus; 96 h)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50	:	8.800 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h)
------	---	--

##### algue

NOEC	:	430 mg/l (Prorocentrum minimum; 96 h)
------	---	---------------------------------------

##### Bactérie

CE12	:	1000 mg/l (boue activée; 0,5 h) (Essai en statique; Point final: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209)
------	---	---

#### Toxicité chronique

##### Invertébrés aquatiques

NOEC	:	2212 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 28 jr) (Point final: Reproduction)
------	---	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat	:	Désagrégation par hydrolyse.
----------	---	------------------------------

##### Biodégradabilité

## ACETONE

Résultat : 91 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B)Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
<b>Bioaccumulation</b>		

Résultat : log Kow -0,24  
: BCF: 3; (BCFWIN-software)Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
<b>Mobilité</b>		

Air : Le produit s'évapore facilement.  
Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
Sol : Mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit	
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>		

Résultat : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit	
-------------------------	--

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué



## ACETONE

de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Données pour le produit

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Composant: **acétone** No.-CAS 67-64-1

##### Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Résultat : 1760 mg/g (Durée d'incubation: 5 jr)

##### Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Résultat : 2100 mg/g

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ACETONE

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1090

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : ACÉTONE  
**RID** : ACÉTONE  
**IMDG** : ACETONE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)  
RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33  
IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## ACETONE

### Données pour le produit

Autres réglementations : FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

**Composant:** **acétone** **No.-CAS 67-64-1**

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2914 11 00

Précurseurs d'explosifs à usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), Règlement (UE) 2019/1148 : ; ANNEXE II: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40  
Point n°: , 75

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

## ACETONE

### État actuel de notification

#### acétone:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-662-2
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
JEX (JP)	OUI	(2)-542
KECI (KR)	OUI	KE-29367
NZIOC	OUI	HSR001070
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05314
TH INV	OUI	2914.11
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet

## ACETONE

<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taiïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

**ACETONE**

<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7668
2	Répartition de la substance	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7846
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES13324
4	Production et traitement du caoutchouc	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14	6d	NA	ES7680
5	Production de polymères	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	6d	NA	ES7682
6	Production de polymères	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 14	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7741
7	Traitement polymère	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	6d	NA	ES7684
8	Traitement polymère	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 14	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7743
9	Applications dans les revêtements	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4	NA	ES7672
10	Applications dans les revêtements	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7737
11	Applications dans les revêtements	21	NA	1, 4, 9a, 9b, 9c, 15, 24, 31	NA	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES8830
12	Utilisation dans les produits de nettoyage	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 19	4	NA	ES7686

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

13	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES7745
14	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	3, 4, 9a, 9b, 9c, 24, 35, 38	NA	8a, 8d	NA	ES8831
15	Utilisation comme liant et comme agent séparateur	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13	5	NA	ES7678
16	Utilisation comme liant et comme agent séparateur	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 11	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES7739
17	Utilisation de produits chimiques agricoles	22	NA	NA	1, 2, 4, 8a, 8b, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES7749
18	Utilisation en laboratoires	3	NA	NA	10, 15, 19	4	NA	ES7670
19	Utilisation en laboratoires	22	NA	NA	10, 15, 19	8a	NA	ES7735
20	Utilisation comme agents gonflants	3	NA	NA	1, 2, 3, 8b, 9, 12	4, 10a	NA	ES7690
21	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	22	NA	NA	1, 2, 8b, 11, 19	8d	NA	ES7751
22	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	21	NA	4	NA	8d	NA	ES8832
23	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	4	NA	ES7688
24	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	8d	NA	ES7747
25	Fabrication et utilisation de matières explosives	22	NA	NA	1, 3, 5, 8a, 8b	8d	NA	ES7753
26	Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7845



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Air	ou, Absorbants au charbon
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Répartition de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Air	ou, Absorbants au charbon
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Production et traitement du caoutchouc**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Conditions et mesures en relation  
avec le traitement externe des  
déchets en vue de leur  
élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation  
environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation  
avec la récupération externe des  
déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations  
locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14**

Caractéristiques du produit

Concentration de la  
Substance dans le  
Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit  
jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au  
moment de l'utilisation)

liquide

Pression de vapeur

> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques  
de contrôle de la dispersion  
provenant de la source sur  
l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient  
des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou  
un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.  
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2,  
PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une  
ventilation à extraction.

ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation  
avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme  
EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas  
réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou  
mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01 ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,074
PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

Santé

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA) Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Production de polymères**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,074
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Production de polymères**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)  
ou  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC14)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

PA100058\_001

23/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01 ppm	0,00002
PROC1, PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC8a, PROC14	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8b, PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC14	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,002

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Traitement polymère**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002

PA100058\_001

27/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,074
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Traitement polymère**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)	
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.		ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC14)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

PA100058\_001

30/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	20ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC8a, PROC14	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8a, PROC14	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8b, PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC14	---	Cutané	3,43mg/kg/jour	0,02

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Absorbent au charbon, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbent au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01 ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC6d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets  
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Air	ou, Absorbants au charbon
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)  
ou  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)  
ou  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	<p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)</p> <p>ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)</p>

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b,	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC9				
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5, PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC11	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC5, PROC8a, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC4: Produits antigel et de dégivrage PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31: Produits lustrant et mélanges de cires
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
--	--

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colles, utilisation pour les loisirs**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	9 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	< 4 h
	Fréquence d'utilisation	< 365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local 20 m <sup>3</sup> Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colle, utilisation DIY (faites-le vous-même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	6390 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	6 h
	Fréquence d'utilisation	1 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 110 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Dimension du local 20 m <sup>3</sup>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs

Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colle en spray**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85,05 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4:**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
		Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
<b>2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide, PC15: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 27,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 482,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
		Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
<b>2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol, PC15: Bombe aérosol</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
PA100058_001	46/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Substance dans le Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	
<b>2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité), PC15: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
PA100058_001	47/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Eviter d'utiliser avec une concentration de produit supérieure à 5%

**2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Sprays**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	73 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC31: Produit lustrants, spray (meubles, chaussures)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	142 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	1,23 h
	Fréquence d'utilisation	29 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 430 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
		Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) (RCR=niveau d'exposition/DNEL)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

PA100058\_001

52/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbateurs au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Conditions et mesures en relation  
avec le traitement externe des  
déchets en vue de leur  
élimination

Conditions et mesures en relation  
avec la récupération externe des  
déchets

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation  
environnementale et aux règlements locaux.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations  
locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit

Concentration de la  
Substance dans le  
Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit  
jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au  
moment de l'utilisation)

liquide

Pression de vapeur

> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques  
de contrôle de la dispersion  
provenant de la source sur  
l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient  
des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou  
un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.  
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2,  
PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une  
ventilation à extraction.

ou

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)

ou

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une  
ventilation à extraction.

ou

limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)

ou

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une  
ventilation à extraction.

ou

limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)

ou

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC8b	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5, PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC5, PROC8a, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC5	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC10	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,46mg/kg/jour	0,09
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	---	Inhalation	300ppm	0,60
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**



*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC4: Produits antigel et de dégivrage PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3:**

PA100058\_001

60/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Assainissement de l'air, action instantanée (aérosols)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3:  
Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,48 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,70 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations de produit jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m³) par une aération typique.	

**2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m³) par une aération typique.	

**2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 27,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 min
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local 20 m <sup>3</sup> Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
<b>2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local 20 m <sup>3</sup> Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
<b>2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas	Zones exposées de la	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à
PA100058_001	65/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

influencés par la gestion du risque	peau	857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations de produit jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
---------------	---	--

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Eviter d'utiliser avec une concentration de produit supérieure à 5%

**2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Liquides**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2200 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 468 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.17 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Pâtes**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	10 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 468

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

risque	peau	cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.18 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Sprays</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	73 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.19 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Produits lave-vaisselle et lave-linge</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,5 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application	
PA100058_001	68/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs par une température ambiante.

**2.20 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.21 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC38**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	12 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

## **Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

### **3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

#### **Environnement**

Pas d'information disponible.

#### **Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

#### **Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

#### **Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) ( $RCR = \text{niveau d'exposition} / \text{DNEL}$ )

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation comme liant et comme agent séparateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC5**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide

Pression de vapeur

> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC6	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC10	---	Cutané	27,34mg/kg/jour	0,15
PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC13	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,074

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation comme liant et comme agent séparateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC6)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

- limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)
- ou
- Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
- S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
- ou
- limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.
- S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
- Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)
- ou
- Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

- Utiliser une protection des yeux adaptée.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
- Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:
- Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC8b	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5,	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8a				
PROC6	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	420ppm	0,84
PROC6	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC6	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	360ppm	0,72
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,50
PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC10	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC10	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,46mg/kg/jour	0,09
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC5, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 17: Utilisation de produits chimiques agricoles**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets en vue de leur élimination

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.  
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC4, PROC8b, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur.,	Inhalation	252ppm	0,50



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	30% d'efficacité			
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 18: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 19: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Scénario d'Exposition****Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 20: Utilisation comme agents gonflants**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC10a: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC10a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC12**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC12	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC12

---

Cutané

0,34mg/kg/jour

0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 21: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC11, PROC19**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002

PA100058\_001

94/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC1	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,10
PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 22: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC4: Produits antigel et de dégivrage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
		comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
		comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) (RCR=niveau d'exposition/DNEL)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 23: Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01 ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8b

---

Cutané

6,86mg/kg/jour

0,037

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition****Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 24: Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20

PA100058\_001

104/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC4, PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 25: Fabrication et utilisation de matières explosives**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b**

PA100058\_001

106/112

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)	
ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)		
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC3, PROC5	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5	---	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001

PA100058\_001

107/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA) Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 26: Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION</b>			
<b>Nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG NEDERLAND B.V.</b>	<b>BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 <sup>th</sup> Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>
courriel	<a href="mailto:Info.BE@brenntag.com">Info.BE@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.NL@brenntag.com">Info.NL@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.ZA@brenntag.com">Info.ZA@brenntag.com</a>
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, ISO22000, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.  
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

